

17 mars 1940

La « Restauration du Droit »

La morale internationale (qui n'est qu'une forme, qu'un aspect de la morale tout court) est devenue si débile qu'on se demande chaque jour quel pays va tenir ses engagements et quel autre va y manquer.

Par la multiplicité des réticences et des pièges, les accords internationaux les plus étudiés se révèlent, dans la clarté illusoire dont on les revêt, aussi ténébreux que les oracles de la Sibylle. Et devant les prétoires internationaux, la « condition potestative » est reine. On voit d'un coup d'œil où en est le monde. Ce ne sont que brèches et ruines.

Mais est-il possible que la morale et ses lois vaillent pour l'individu et ne vaillent rien pour les peuples ? qu'un homme coupable encoure un châtement exemplaire et qu'un gouvernement, qu'un peuple coupables puissent narguer impunément l'univers ?

Le double scandale de la guerre et de la paix en Finlande est l'illustration d'une carence mortelle. Aucun pays n'avait davantage le droit pour soi, aucun ne s'est mieux défendu, mieux battu, n'a mieux résisté que la Finlande. Pourtant, les finlandais dont la cause était si belle n'ont pas trouvé dans leur voisinage immédiat un redresseur de torts ; et ceux qui voulaient les secourir n'ont pas obtenu jusqu'à eux l'indispensable passage...

Au pays des neiges, au bout de quinze semaines héroïques et sanglantes, « les hommes vinrent à manquer ». Voilà la terrible aventure.

On doit reconnaître après cela qu'une guerre qui se donne pour but la « restauration du droit », est l'entreprise la plus légitime, la plus sainte, et qu'aucun effort humain, si vaste, si démesuré soit-il, n'est excessif pour qu'une telle guerre se termine par une victoire totale. C'est vraiment la lutte de l'esprit contre la force aveugle, de l'âme même contre la brute déchainée.